

Il s'agit de l'écart de 25 p. 100 en plus ou en moins.

...chaque fois

(i) que des considérations spéciales d'ordre géographique, notamment la faible ou forte densité ou le taux relatif de croissance de la population des diverses régions de la province...rendent... un tel écart nécessaire ou opportun.

Quant à l'interprétation du mot «rendent»—naturellement, le domaine législatif ne constitue par une science exacte—certains avocats ont prétendu que la commission devait tenir compte de ces considérations, et c'est pour cela qu'elle a créé la circonscription de Rocky Mountain. M. le juge Porter, éminent juriste, a peut-être jugé, au contraire, qu'il pouvait les considérer comme guide lorsqu'il a dû faire face à ces problèmes. Mais quelle qu'ait été l'interprétation de la commission, notre opposition porte surtout sur le fait qu'en créant cette circonscription, on a suscité des problèmes quant à la délimitation d'autres circonscriptions.

Ce sont principalement ces problèmes qui nous poussent à protester aujourd'hui et à présenter les 8 oppositions exposées à la page 2 du document remis aux députés à ce sujet. Je n'ai pas besoin de me répéter là-dessus parce que nos oppositions sont très claires. Elles n'ont pas été formulées par un ou deux députés, mais par tous ceux qui ont signé le document. Je connais la commission et je suis sûr qu'elle étudiera nos oppositions avec soin.

Afin qu'on puisse lire en même temps les deux tableaux démographiques, soit celui visant les 17 anciennes circonscriptions et celui qui a trait aux 19 nouvelles circonscriptions créées après le recensement de 1961, je demanderais que soit consigné au hansard le tableau que j'ai en main énumérant les 19 circonscriptions d'Athabasca à Wetaskiwin. Les limites de ces circonscriptions figurent à l'annexe A du rapport de la commission.

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): Je demanderais aux honorables députés s'ils consentent unanimement à ce que l'honorable député de Bow-River fasse imprimer dans le hansard, comme partie de son discours, le tableau auquel il s'est reporté.

Des voix: D'accord.

[Note de l'éditeur: Voici le tableau en question]:

Population des circonscriptions de l'Alberta avant et après le remaniement

a) Ces chiffres découlent du recensement de 1961.

[M. Woolliams.]

b) Les noms des circonscriptions projetées sont employés dans le présent tableau.

	Nombre d'habitants	
	Avant	Après
1. Athabasca	59,184	54,336
2. Battle-River	58,655	61,553
3. Calgary-Centre	81,724
4. Calgary-Nord	134,783	82,611
5. Calgary-Sud	124,248	82,671
6. Crowfoot (Acadia)	47,724	59,100
7. Edmonton-Centre	82,836
8. Edmonton-Est	82,246	82,727
9. Edmonton-Strathcona	121,124	82,145
10. Edmonton-Ouest	150,257	82,420
11. Lethbridge	69,175	70,786
12. Medicine-Hat	63,450	65,288
13. Palliser (Bow-River)	62,806	65,652
14. Peace-River	75,811	54,169
15. Pembina (Macleod)	50,966	67,306
16. Red-Deer	63,205	68,737
17. Rocky-Mountain (Jasper-Edson)	70,088	57,810
18. Vegreville	42,798	65,012
19. Wetaskiwin	55,424	65,061
	1,331,944	1,331,944

M. Woolliams: La principale opposition à l'insertion de Rocky Mountain est donc son inaccessibilité et, à notre avis, la commission n'a pas tenu compte à cet égard de l'article 13 c) de la loi. Elle a peut-être consulté la carte, sans considérer le degré d'accessibilité de cette région. Il est en effet impossible de parcourir cette circonscription par la route. Les membres de la commission sauront qu'il s'agit d'une région montagneuse dont les cours d'eau, routes et chemins de fer sont en direction Est-Ouest. En conséquence, sur l'ancienne carte où Rocky Mountain faisait partie des circonscriptions de Macleod, Bow-River et Red-Deer, cette région jouissait d'une plus grande accessibilité, ce qui était certainement préférable du point de vue administratif.

Il y a aussi la question des gens ayant des intérêts communs. Peut-être les commissaires ont-ils pensé—et je peux l'imaginer—qu'un seul député pourrait représenter les parcs mieux que quatre. Je les prierai d'envisager à nouveau ce point de vue parce que, si on veut modifier la politique actuelle quant à nos parcs nationaux, trois ou quatre députés donneraient plus de poids aux mémoires et aux arguments présentés. Par exemple, à propos des jeux olympiques l'autre jour, le député de Red-Deer (M. Thompson) m'a appuyé lorsque j'ai dit que ce serait excellent pour le parc national de Banff, la ville de Calgary, la province de l'Alberta et le Canada tout entier, d'avoir les Jeux olympiques à Banff, parce que le Canada deviendrait connu des touristes et amateurs de sports d'hiver, ce qui augmenterait le revenu national. Je prie les commissaires de se demander si trois